

Robert BERNARD - Richard PEDEZERT
Géomètres-Experts DPLG associés

BUREAU PRINCIPAL
156, avenue Jean-Jaurès
33600 PESSAC
05 56 24 64 21 / 05 56 51 89 35
Fax 05 56 51 89 38

BUREAU SECONDAIRE
24, avenue Jean-Jaurès
33150 CENON
Tél./Fax 05 56 32 66 91

PESSAC CENON
Autorisation du 27 Septembre 1988
N° 07

VILLE DE BORDEAUX

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES (E.D.D.V.)

OPERATION : LE MONSEIGNEUR ET SYNDICAT D'INITIATIVE

Plans topographiques numériques - Infographie - Nivellement - Mesures souterraines - Implantations
Urbanisme - Lotissements - Maîtrise d'œuvre - V.R.D. - Ingénierie
Études d'aménagement rural - Aménagements fonciers
Partage de propriétés - Estimations - Bornages - Expertises - Copropriétés - Conseils

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Géomètres-Experts au Capital social de 250 000 Francs
R.C.S. BORDEAUX B 390 926 467 - N° Incription à l'Ordre 93804 - SIRET : 390 926 467 00015 - Code APE : 742 B
Crédit Lyonnais PESSAC - N° Compte 30002/01845/0000070495 T/40

I - IDENTIFICATION CADASTRALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Le présent descriptif concerne un ensemble immobilier complexe sis à BORDEAUX à l'angle du 12 Cours du Trente Juillet et 42 Allée d'Orléans, identifié au cadastre numérique de ladite ville, section KP n° 1 pour une contenance de 2 a 99, et confrontant :

- au Nord : l'allée d'orléans,
- à l'Est : "La fourmi immobilière" sur 13 m environ,
- au Sud : La SCI Montelay-Lafont et Cie sur 23 m environ,
- à l'Ouest : Le Cours du trente Juillet.

II - IDENTIFICATION DES LOTS

Le bien immobilier ci-dessus est divisé en volumes, pour les besoins de la publicité foncière, chacun des volumes est identifié au moyen d'un lot, la désignation suivante.

Lot numéro un (1)

Un volume immobilier de forme irrégulière à vocation commerciale et composé de différentes fractions communiquant entre elles, comprenant :

- une fraction d'une base de 296 m² sise au sous-sol sans limitation de profondeur à partir de la cote NGF 6,24 du plancher.

Cette fraction figurant à l'intérieur d'un liseré jaune sur le plan du sous-sol et sur les trois coupes.

- une fraction d'une base de 270 m² comprise depuis la cote NGF du plancher du sous-sol de 6,24 jusqu'à la cote radier NGF du rez-de-chaussée de 10,88.

Cette fraction figurant à l'intérieur d'un liseré jaune sur le plan du sous-sol et sur toutes les coupes.

- une fraction d'une base de 17 m² comprise depuis la cote NGF du plancher du sous-sol de 6,24 jusqu'à la cote radier NGF du rez-de-chaussée de 10,73.

Cette fraction figurant à l'intérieur d'un liseré jaune sur le plan du sous-sol et sur les coupes AA' et CC'.

- une fraction d'une base de 9 m² comprise depuis la cote NGF de 6,24 jusqu'à la cote radier NGF du rez-de-chaussée de 10,29.

Cette fraction figurant à l'intérieur d'un liseré jaune sur le plan du sous-sol et sur la coupe CC'.

.../...

5

- une fraction d'une base de 11 m² comprise depuis la cote NGF de 10,88 jusqu'à la cote radier NGF de l'entre-sol de 13,84.

Cette fraction figurant à l'intérieur d'un liseré jaune sur le plan du rez-de-chaussée et sur la coupe BB'.

Lot numéro deux (2)

Un volume immobilier à vocation de commerce, bureau et appartement de forme irrégulière, composé de différentes fractions communiquant entre elles, comprenant :

- une fraction d'une base de 259 m² comprise depuis la cote NGF de 10,88 m et sans limitation en élévation représentant entre autre la partie du bâtiment édifié depuis le rez-de-chaussée.

Cette fraction figurant à l'intérieur d'un liseré rose sur le plan du rez-de-chaussée et sur les trois coupes.

- une fraction d'une base de 11 m² comprise depuis la cote NGF de 13,84 m et sans limitation en élévation représentant entre autre la partie du bâtiment édifié depuis l'entre-sol à l'aplomb de l'entrée de l'accès du lot n°1.

Cette fraction figurant à l'intérieur d'un liseré rose sur le plan du rez-de-chaussée et sur la coupe BB'.

- une fraction d'une base de 17 m² comprise depuis la cote NGF de 10,73 m et sans limitation en élévation représentant entre autre la partie du bâtiment édifié depuis le rez-de-chaussée de l'escalier de l'entrée de l'immeuble sis 42, Allée d'Orléans.

Cette fraction figurant à l'intérieur d'un liseré rose sur le plan du rez-de-chaussée et sur les coupes AA' et CC'.

- une fraction d'une base de 9 m² comprise depuis la cote NGF de 10,29 m et sans limitation en élévation représentant entre autre la partie du bâtiment édifié depuis le rez-de-chaussée du hall d'entrée de l'immeuble sis 42, Allée d'Orléans.

Cette fraction figurant à l'intérieur d'un liseré rose sur le plan du rez-de-chaussée et sur la coupe CC'.

III - PLANS

Sont demeurés joints et annexés aux présents, après mention et après avoir été certifiés sincères et véritables, les plans suivants dressés par le Cabinet BERNARD et PEDEZERT Géomètres-Experts demeurant à PESSAC, 156 Avenue Jean-Jaurès.

- N° 1 - Sous-sol
- N° 2 - Rez-de-chaussée
- N° 3 - Coupe AA'
- N° 4 - Coupe BB'
- N° 5 - Coupe CC'

La Tappoue

Droit de timbre payé sur état
Autorisation du 27 Septembre 1988
N° 07

VILLE DE BORDEAUX : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION en VOLUMES

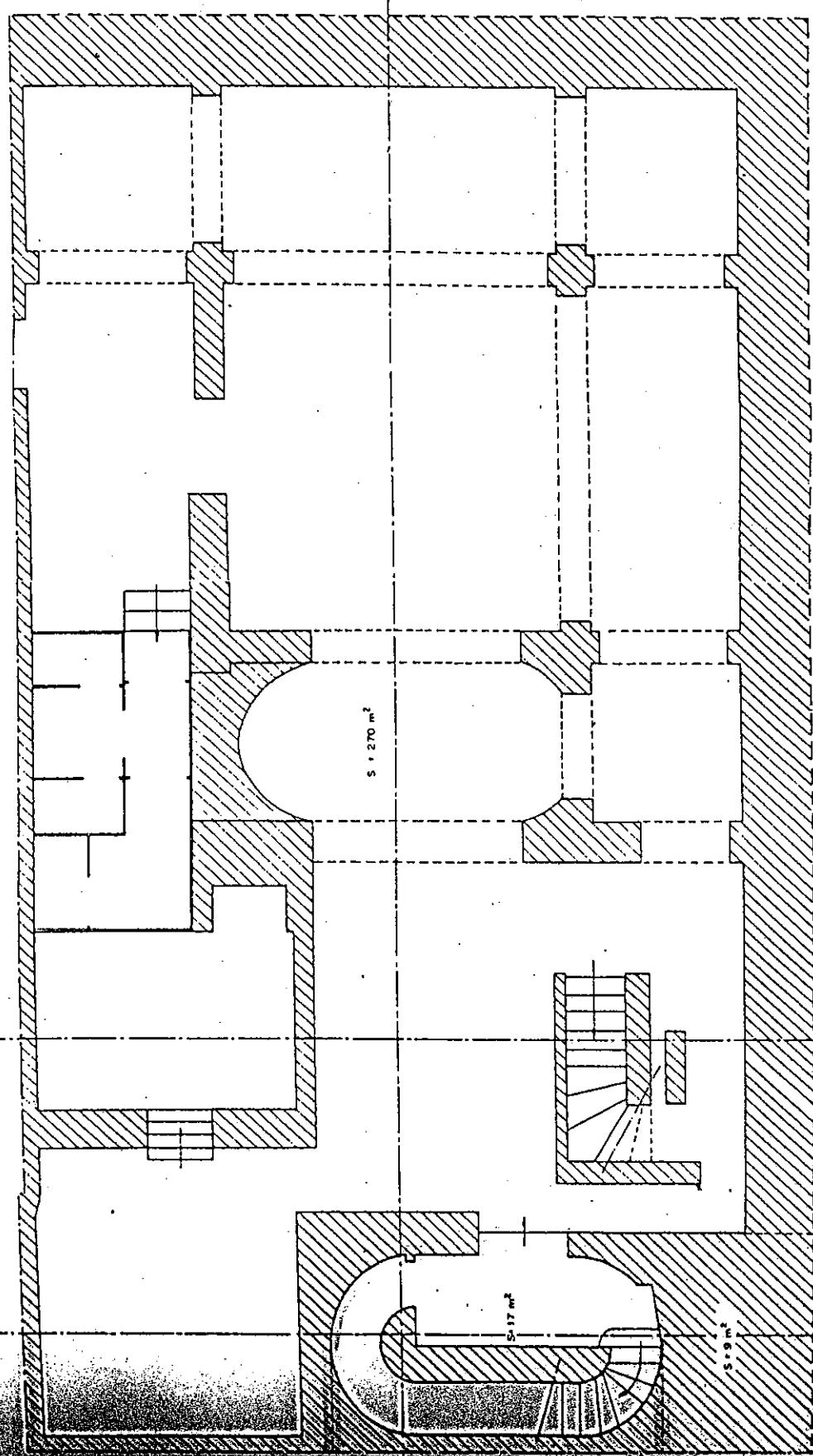
Opération : LE MONSEIGNEUR et SYNDICAT D'INITIATIVE

TABLEAU RECAPITULATIF DES LOTS

N° LOT	Surface (m ²)	Niveau inférieur	Niveau supérieur
	296	sans limitation (tréfond)	6.24
	270	6.24	10.88
1	17	6.24	10.73
	9	6.24	10.29
	11	10.88	13.84
	259	10.88	sans limitation en élévation
	11	13.84	sans limitation en élévation
2			en élévation
	17	10.73	sans limitation en élévation
			sans limitation en élévation
	9	10.29	
			en élévation

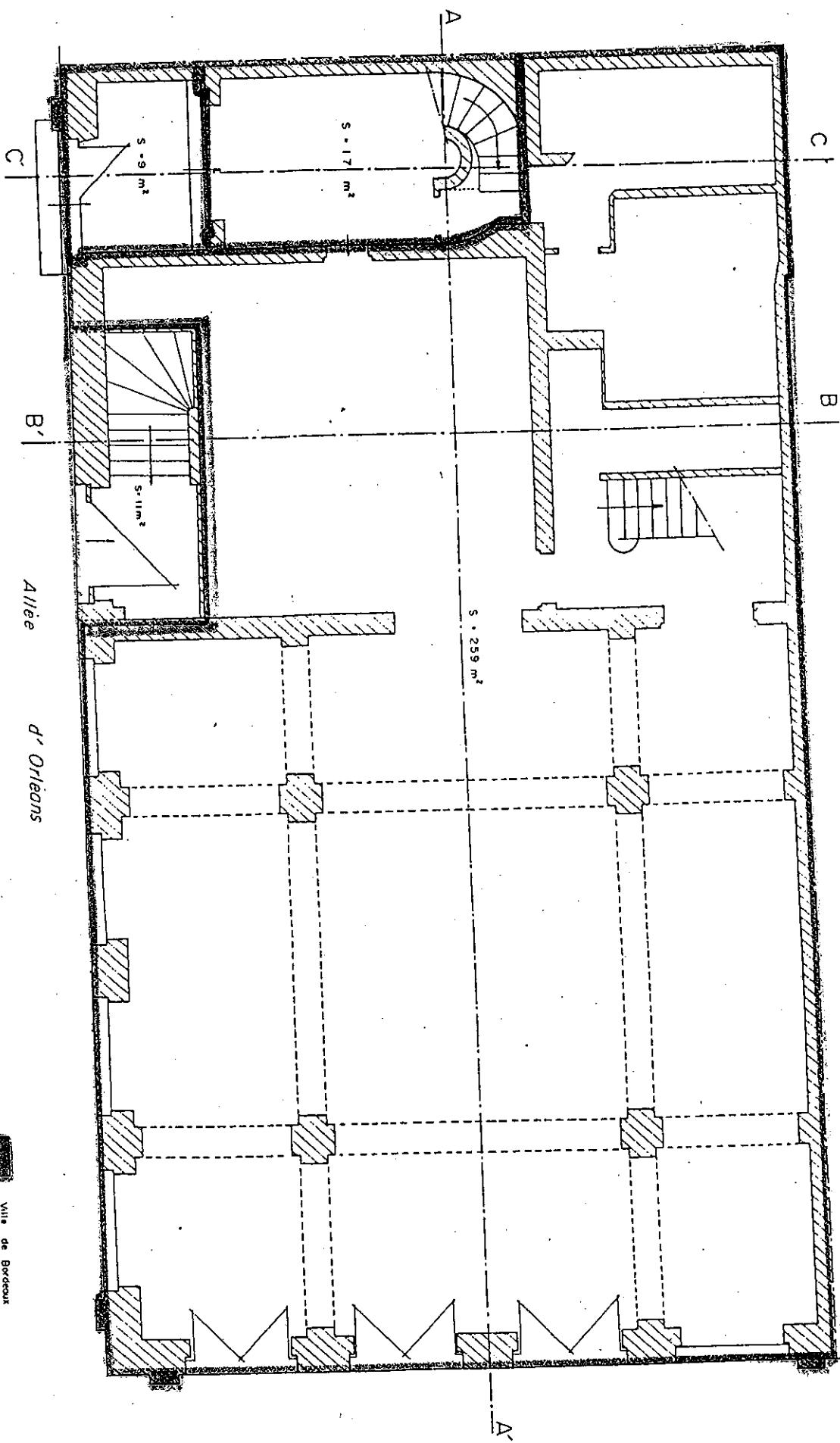
Sous - SOL

Echelle 1/100



REZ DE CHAUSSEÉ

Echelle 1/100



Ville de Bordeaux
Deschêne "Le messager"

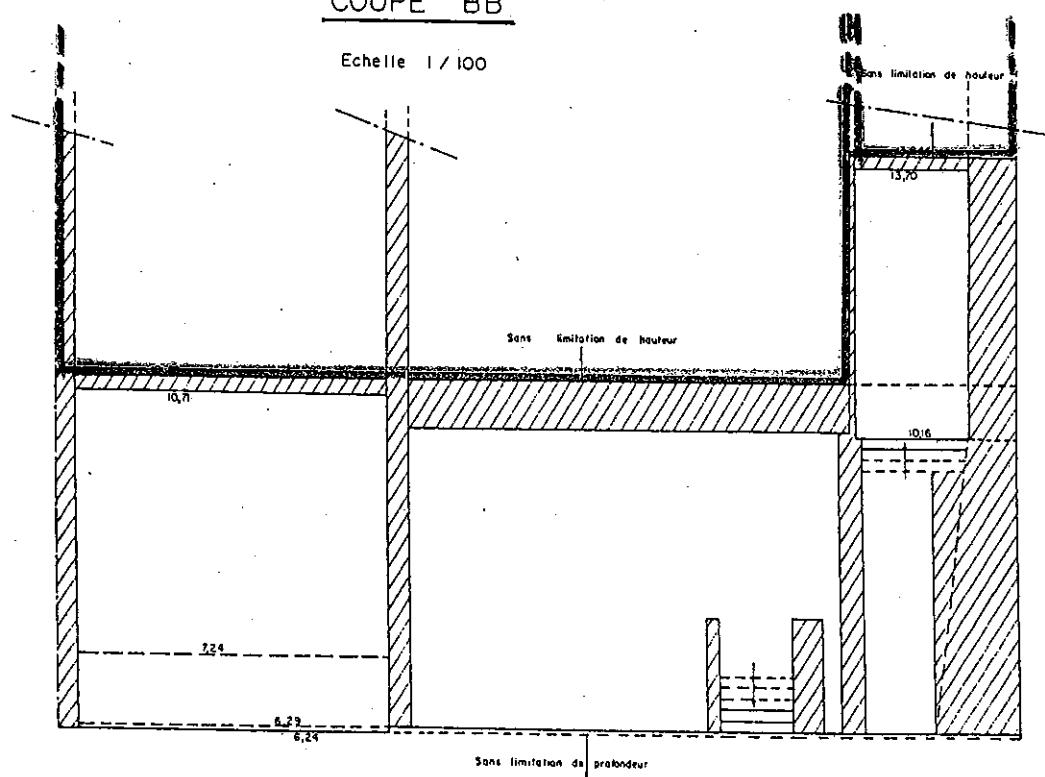
inhalo.



Ville de Bordeaux
Dentiste "Le Mondeleur"

COUPE BB'

Echelle 1 / 100



Ville de Bordeaux
Discothèque "Le Monseigneur"

9